



France



Robert FRADIN
Président du Club

AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE

Affilié à la Fédération Française Aéronautique
Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports
Membre du RSA - Membre du C.F.I.

Adresssez la correspondance :
Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY -

Aux membres du club

Lapalisse le 04 septembre 2017

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 septembre 2017

Présents : R.BARRET, B.BECOUZE, J.M.BEDEL, F.BROSSE, L.CARRIER, B.CHAMPIAT, T.DARPIN, J.C.DESORMIERE, R.FRADIN, D.GALANT, J.MICHALLAT, J.NELLIER, , B.REURE, C.ROUX, J.VOJENIS.

Le Président évoque les échos positifs recueillis après le pot amical organisé le jeudi 31 août avec les autres occupants de la plate forme pour faire mutuellement connaissance et, dans la perspective de la privatisation prochaine de l'ensemble de la plate forme, entretenir de bonnes relations avec nos «voisins».

ACQUISITION DU CLUB-HOUSE

Afin de garantir et péréniser la présence de l'aéroclub au sein de la future plate forme, le C.A. décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de la ComCom d'acquérir pour 1 € symbolique, le local dans lequel sont installés le club-house et l'atelier de construction. La rédaction de cet acte de propriété entraînera des frais notariaux pas encore déterminés. L'éventuelle augmentation de taxe foncière qui risque de s'ensuivre aurait de toutes façons été répercutée sur l'ACPL si nous voulions continuer à profiter de cette installation

STATION CARBURANT

La ComCom veut également se décharger de la gestion de la station carburant qu'elle assure actuellement. Compte tenu que les faibles quantités utilisées mettront le carburant à un prix élevé et qu'il y a des incertitudes quant à l'état et à la conformité de la cuve, le C.A. ne souhaite pas que l'aéroclub devienne gestionnaire de cette station.

Des solutions sont étudiées, mais la plus simple paraît être d'aller avitailler à Vichy.

Pour des raisons de sécurité, des règles concernant la quantité minimum de carburant à avoir au retour seront à respecter.

REGLEMENT INTERIEUR

L'enregistrement, sur le site internet, des vols effectués devra être fait dans les 48H, en cas de doute ou de difficulté, Thierry DARPIN : darpin@wanadoo.fr

06 37 35 84 24 peut être contacté.

En cas de mauvaise volonté manifeste, l'accès au site de réservation sera bloqué jusqu'à la régularisation.

Par ailleurs, une nouvelle disposition prévoit que les pilotes doivent vérifier et si besoin créditer leurs comptes pour qu'ils soient toujours positifs ; dans le cas d'un retard de régularisation important, l'accès aux réservations sera également bloqué.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Comme les années précédentes l'aéroclub y participera les 16 et 17 septembre.

Les flyers vont être distribués. Pour respecter la réglementation, les vols seront assurés par des pilotes totalisant au minimum 25 H au cours des 12 derniers mois écoulés et figurant sur la liste affichée au club.